

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **28 mars 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **20**
Nombre de pouvoirs : **9**

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Sébastien DEVALIERE à M. Jean-Pierre GUITARD ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20240410-035

Matière : 3.2 - Domaine et patrimoine – aliénations

Objet : **DECLASSEMENT ET CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA FAMILLE ATTOU ET A MADAME AIX – RUE DE LA FONTAINE DE LOCHES**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1 ;

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de 5 € / m² en date du 8 décembre 2023 ;

Vu le courrier de Monsieur et Madame ATTOU en date du 24 septembre 2023 ;

Vu l'enclavement de l'emprise du domaine publique entre des propriétés privées ;

Vu sa forme et sa petite largeur ;

Considérant que la cession de ce terrain répond aux besoins des propriétaires riverains ;

Considérant l'importance de régulariser la situation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la désaffectation et le déclassement de ce terrain et son intégration dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser la cession du terrain situé entre les parcelles cadastrées AB 78, AB 79, AB 80 et AB 101, d'une superficie d'environ 75 m², à Monsieur et Madame ATTOU pour un montant de 2,5 € / m², hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la cession du terrain situé entre les parcelles cadastrées AB 77 et AB 219, d'une superficie d'environ 51 m², à Madame AIX Simone pour un montant de 2,5 € / m², hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la prise en charge du bornage pour 1/3 par Monsieur et Madame ATTOU, 1/3 par Madame AIX et 1/3 par la Ville d'Ussel ;
- d'autoriser la division et la mise à jour du cadastre par le géomètre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20240410-DL20240410-035-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024
Date de mise en ligne : 12/04/2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE